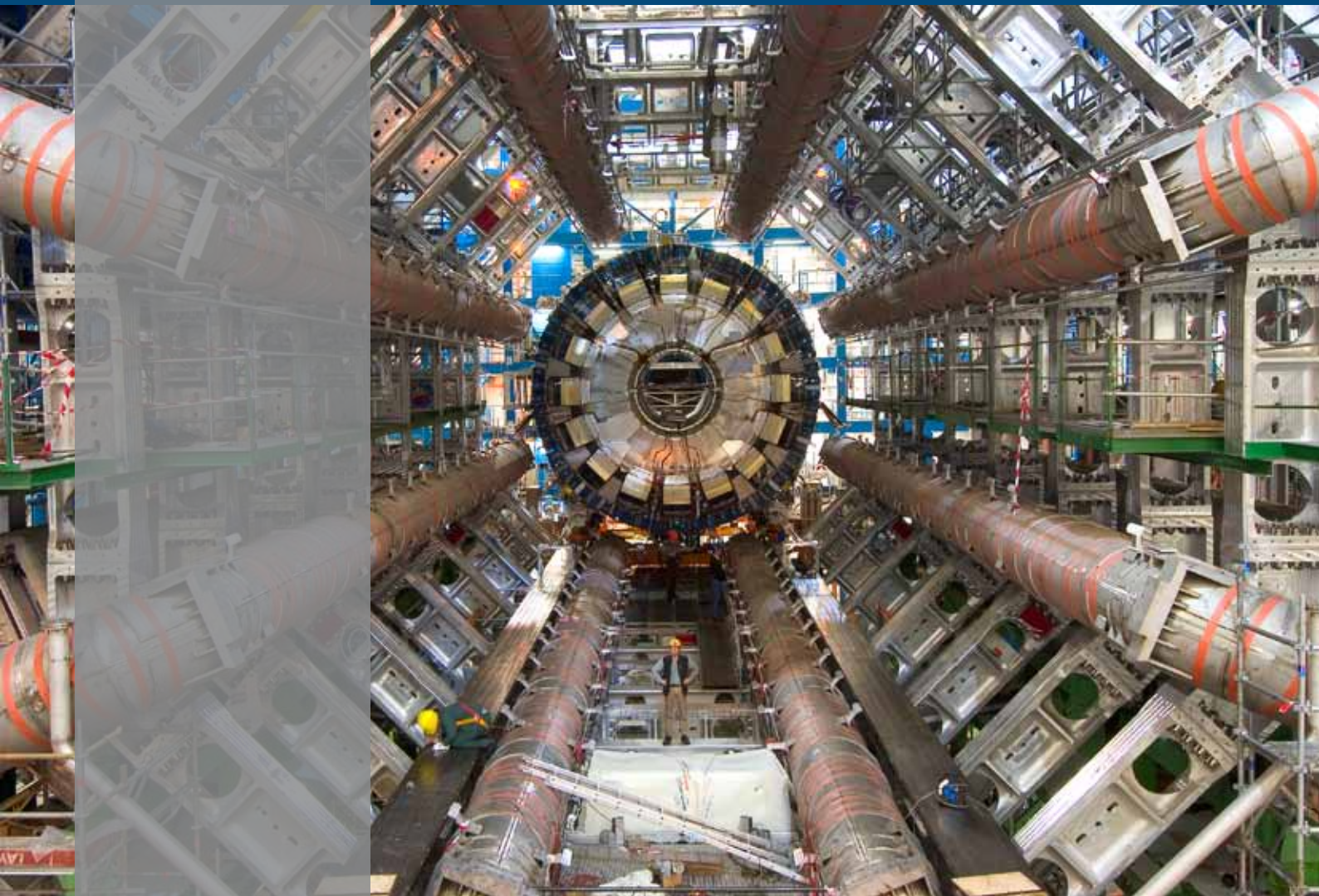


RAPPORT

2013



Une diplomatie scientifique pour la France

Direction générale
de la mondialisation,
du développement
et des partenariats



UNE DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE POUR LA FRANCE

Rapport

Janvier 2013

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photo de couverture : Vue centrale du détecteur ATLAS avec ses huit toroïdes entourant le calorimètre
avant son déplacement au centre du détecteur © Maximilien Brice/CERN

Réalisation : DGM

Impression : service de reprographie du MAE
© Ministère des Affaires étrangères, 2013

Table des matières

Introduction	2
1. La France, acteur de la science à l'international	4
1.1. La diplomatie doit aider la recherche française à s'organiser hors de ses frontières, à se structurer à l'international et à s'insérer, avec succès, dans la compétition entre les grands pays producteurs de recherche.....	4
1.2. La coopération scientifique joue un rôle moteur dans l'attractivité de la France vis-à-vis des chercheurs étrangers et l'établissement de partenariats d'excellence	6
1.3. La politique de la France vis-à-vis des grandes infrastructures de recherche est aussi une donnée essentielle de l'influence de notre pays à l'étranger	7
2. La science comme vecteur d'influence de la politique étrangère de la France.....	9
2.1. La recherche peut être un vecteur efficace de dialogue politique et contribuer au développement ou au maintien des relations entre États quand la diplomatie traditionnelle trouve ses limites.....	9
2.2. La recherche est un élément constitutif et déterminant pour les projets d'intégration régionale soutenus au plan politique par la France	9
2.3. La recherche pour le développement, domaine privilégié de la coopération française	11
2.4. La recherche peut également, au niveau multilatéral, contribuer à forger des consensus internationaux autour des enjeux globaux.....	12
3. Un outil de coopération, de veille et d'expertise au service du développement, de l'innovation et des enjeux globaux : orientations pour l'avenir	14
3.1. Contribuer à renforcer l'attractivité de la France, en concertation avec le MESR et les acteurs de la recherche.....	14
3.2. Mobiliser le réseau de coopération scientifique sur les enjeux de la diplomatie scientifique	15
3.3. Accroître la visibilité de l'action française en faveur de la recherche pour le développement et conforter le rôle de leader de la France dans ce domaine au plan international	16
Liste des sigles	18
Carte de la coopération scientifique : le réseau, les instruments.....	21

Introduction

L'intérêt croissant accordé à la composante scientifique dans la politique étrangère des États est étroitement lié à la mondialisation, aux nouveaux enjeux économiques et à la montée de défis globaux tels que les maladies émergentes, la pénurie d'énergie, le changement climatique, la perte de biodiversité, la disponibilité des ressources en eau, la gestion des catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire. Pour mieux comprendre et résoudre ces enjeux globaux, il est nécessaire de sensibiliser et mobiliser les acteurs de la recherche dans des réseaux de coopération internationaux. Par ailleurs, la science doit contribuer à éclairer les débats internationaux sur ces questions, au travers d'instances scientifiques mondialisées ou multilatérales.

Depuis des années, la France a fait de **la coopération scientifique et de recherche** un élément clé de sa politique d'influence sur la scène internationale. Cette coopération assure la **promotion de l'image d'excellence scientifique et technologique de notre pays**, contribue à son attractivité auprès des chercheurs étrangers. Elle permet de créer, sur le long terme, des réseaux et des partenariats qui offrent aux chercheurs français des opportunités de développement international de carrière. Elle contribue également au **rayonnement de la recherche scientifique française** et au **maintien de sa compétitivité dans les domaines de pointe** et, plus généralement, **soutient la compétitivité des entreprises françaises à l'export**.

Plus récemment, les objectifs que le Gouvernement français s'est assignés consistent à accroître la contribution de la recherche française dans l'espace scientifique mondial, à renforcer son engagement pour relever les **défis globaux liés aux biens publics mondiaux**, à mobiliser les scientifiques pour la **recherche au service du développement**, à favoriser l'accroissement de la **mobilité des chercheurs** et le **déploiement de la politique d'innovation en soutien aux stratégies internationales des entreprises françaises**.

La France, qui considère depuis de nombreuses décennies la coopération scientifique comme un facteur de dialogue entre les peuples et un vecteur de développement et de renforcement de l'excellence nationale, voit son approche confortée par l'émergence du concept de « diplomatie scientifique ». Développé aux États-Unis et largement diffusé dans le monde anglo-saxon, il a pu être défini comme « l'utilisation et l'application de la coopération scientifique pour aider à établir des liens et renforcer les relations entre les sociétés, notamment dans les domaines où il pourrait ne pas y avoir d'autres moyens d'approche au niveau officiel »¹. Aux États-Unis, cette inflexion s'est traduite notamment par la nomination d'envoyés scientifiques chargés de renouer les fils du dialogue avec les élites dans le monde musulman (Moyen-Orient, Afrique, Asie du Sud-est) et de leur offrir des perspectives².

L'utilisation de la science comme moyen d'influence, parmi différents éléments constitutifs du *soft power*, ne saurait cependant constituer l'unique raison d'être de la coopération scientifique internationale. Celle-ci trouve avant tout sa justification dans l'accroissement de la connaissance

¹ Définition du Dr. Vaughan Turekian, Directeur du Centre pour la diplomatie scientifique mis en place en 2009 par l'*American Association for the Advancement of Science*.

² Cf. Discours du Président Obama au Caire le 4 juin 2009 : annonces de la création d'un fonds d'innovation, et de centres d'excellence, lancement d'un programme de coopération universitaire avec l'Afrique (*Africa US Higher Education Initiative*) à hauteur de 1,6 millions de dollars.

qu'elle permet. En outre, un récent rapport de la Banque mondiale sur « la construction de sociétés de la connaissance »³, tend à montrer que **le principal facteur de développement économique et social est, aujourd'hui, la promotion et l'application des savoirs**. L'Union européenne a fait sien ce constat en adoptant une stratégie de croissance qui propose d'investir 3% du PIB européen dans la recherche et développement (R&D) à l'horizon 2020⁴. Aussi, la diplomatie scientifique contribue-t-elle à une approche « intelligente » de notre influence politique, économique et culturelle associée à la montée en puissance des enjeux globaux.

La reconnaissance par nos grands partenaires de la place de la science dans l'action diplomatique nous invite à réaffirmer l'exemplarité de notre approche et à examiner comment renforcer les interactions entre les acteurs de la science française et le réseau diplomatique pour :

- **soutenir la place de nos chercheurs et de nos entreprises dans la compétition internationale,**
- **associer plus étroitement le monde scientifique aux enjeux de politique étrangère,**
- **intéresser les chercheurs aux enjeux de développement, par la formation et la valorisation des capacités scientifiques des pays du Sud.**

³ *Construct Knowledge Societies: New Challenges of Tertiary Education, 2002*

⁴ *Europe 2020 : a European Strategy for Smart, Sustainable and Inclusive Growth, 2010*

1. La France, acteur de la science à l'international

Comme toutes ses homologues occidentales, la recherche française, 5^e au monde en 2009 en termes de dépenses (42,7 milliards d'euros, soit 2,26% du PIB) et 6^e en termes de publications (avec 4,1% des publications mondiales), doit faire face à une compétition internationale intensifiée. Si les pays développés représentaient 83% des dépenses de R&D au sein du G20 en 2002, cette part n'était plus que de 76% en 2007⁵. La percée spectaculaire des pays émergents, notamment les BRICS (Brésil–Russie–Inde–Chine–Afrique du Sud) mais aussi les CIVETs (Colombie–Indonésie–Vietnam–Égypte–Turquie), redistribue les cartes sur la scène scientifique mondiale. Les capacités scientifiques de ces pays, qui mettent d'importants moyens au service de politiques publiques de promotion de la recherche et de l'innovation, ont nettement progressé : entre 2002 et 2008, la part de la seule Chine dans les publications scientifiques mondiales a doublé, passant de 5,2% à 10,6%⁶. Ce pays occupe désormais la 3^e place au monde (2^e en parité de pouvoir d'achat) en termes de dépenses de recherche (102 milliards de dollars) après les États-Unis et le Japon.

Dans ce contexte, et alors que la croissance économique des États se fonde de plus en plus sur la construction de sociétés de la connaissance, l'appui des pouvoirs publics à l'internationalisation de la recherche française et au renforcement de l'attractivité du territoire et des institutions de recherche nationaux auprès des chercheurs étrangers est crucial. La promotion de la recherche française à l'international et de ses intérêts doit figurer parmi les principales missions de la diplomatie française, au même titre que la défense des autres intérêts de la Nation. Si la recherche n'a pas attendu les États pour jeter les passerelles d'une circulation internationale de la connaissance, il reste indispensable de disposer de structures d'appui et de coordination des initiatives françaises, à l'heure où d'autres États développent une politique agressive de captation des talents et des savoirs.

1.1. La diplomatie doit aider la recherche française à s'organiser hors de ses frontières, à se structurer à l'international et à s'insérer, avec succès, dans la compétition entre les grands pays producteurs de recherche

La coopération scientifique doit se développer dans un but d'échanges d'idées et de méthodes innovantes, d'acquisition de nouvelles compétences ou de terrains d'expérimentation non disponibles en France, de création de réseaux de chercheurs et de coopérations de haut niveau, de mobilisation de financements.

⁵ Source : UNESCO, rapport sur la science 2010.

⁶ Contre 6,4 et 5,8% pour la France.

Les missions archéologiques françaises à l'étranger

La Commission des fouilles et missions archéologiques, créée au sein du MAE à la demande du CNRS en juillet 1945, permet à l'archéologie française, dont l'excellence est internationalement reconnue, de disposer de terrains de recherche dans l'ensemble des grandes aires culturelles mondiales et de bénéficier de l'appui de nos ambassades. La formation et l'intégration des chercheurs locaux aux programmes archéologiques français ou, plus récemment, le développement de coopérations archéologiques européennes sur financement conjoint (appel franco-allemand ANR/DFG), permettent à l'archéologie française de disposer d'un réseau de recherche international de très haut niveau. En 2012, 161 missions archéologiques ont été financées par le MAE sur proposition de la Commission des recherches archéologiques à l'étranger, pour un montant de 2,6 millions d'euros (hors salaires). La capacité à lever des cofinancements externes, preuve de la vitalité du réseau archéologique français dans le monde, a représenté en 2011 près de 2,2 millions d'euros (soit 45 % du budget total de l'archéologie extra-métropolitaine).

En liaison directe avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), **le ministère des Affaires étrangères (MAE) participe, par la mobilisation de son réseau, au déploiement à l'international de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)** tant dans ses priorités thématiques (santé et biotechnologies, urgence environnementale et écotecnologies, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et nanotechnologies) que géographiques (BRIC, Japon, Corée du Sud), qui se reflètent dans les axes de coopération mis en œuvre par **les services scientifiques des ambassades**. Au contact quotidien avec les acteurs de la recherche et de l'innovation dans leur pays de résidence, conscients de leurs besoins et de leurs domaines d'excellence, ces services **veillent à ce que soient pris en compte, d'une part, les attentes des pays partenaires et, d'autre part, les segments valorisables pour nos laboratoires et entreprises**. Le rôle du MAE est de porter **et de promouvoir à l'étranger les différentes composantes de la politique d'attractivité de la France** et d'assurer en interministériel la **cohérence de notre coopération scientifique internationale**, tant entre acteurs français de la recherche et de l'enseignement supérieur que vis-à-vis de l'ensemble de nos politiques à l'égard des pays concernés. Il s'inscrit avant tout dans une **logique d'influence et de coopération internationale au développement**.

À cet égard, l'action du MAE est complémentaire de celle menée par le MESR, qui vise à améliorer, par les réformes en cours, la qualité du secteur universitaire et de recherche et à **optimiser** les facteurs structurels de l'attractivité de notre territoire (qualité des infrastructures de recherche et d'accueil, notoriété des établissements et place dans les classements internationaux, conditions d'emploi des chercheurs, etc.).

Les missions de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) et la restructuration en cours de son dispositif dédié d'opérateurs en France et à l'étranger relèvent de cette démarche. Au sein de cette direction générale, la direction des politiques de mobilité et d'attractivité met en œuvre cette « diplomatie scientifique », par le pilotage et la mobilisation d'un **réseau composé en 2012 de : 255 personnels expatriés** (conseillers, attachés scientifiques, volontaires internationaux), **d'une soixantaine d'assistants techniques**, de **27 instituts français de recherche en sciences humaines et sociales** regroupant 146 chercheurs,

de **161 missions archéologiques** à l'étranger et de près d'une centaine de programmes de coopération scientifique et de recherche subventionnés par le MAE.

Par sa connaissance approfondie des paysages de la recherche en France et dans les pays hôtes, le réseau des conseillers et attachés scientifiques constitue un **point d'entrée pour les partenaires de la coopération**, qu'il oriente sur les meilleurs opérateurs et encourage à structurer et à pérenniser leurs échanges dans le cadre de conventions de coopération entre établissements ou organismes. Ce réseau constitue par ailleurs un dispositif de **veille scientifique et technologique** performant. Le produit de l'action de veille réalisée par les services et personnels scientifiques des ambassades de France (bulletins électroniques, rapports) est ensuite diffusé, via l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), auprès des acteurs publics et privés de la recherche française ainsi qu'auprès des entreprises et des pôles de compétitivité, afin de nourrir leurs stratégies à l'international. Cette veille s'étend également à la protection du patrimoine scientifique et technique français. Chaque année, 7,5 millions de visiteurs se rendent sur le site de l'ADIT, dont 231 000 sont abonnés aux bulletins électroniques qui émanent des ambassades.

Enfin, afin de toucher un plus large public, la **diffusion des savoirs et de la culture scientifique** est mise en œuvre par l'Institut français, qui organise des activités pédagogiques (expositions, festivals, conférences, ateliers...) valorisant la science et la recherche française, à destination du grand public, et en particulier des jeunes, contribuant ainsi à l'image de modernité et d'attractivité de notre pays.

La sous-direction de la recherche et des échanges scientifiques est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette stratégie, de sa mise en cohérence avec les autres stratégies du MAE (stratégie santé, stratégie sur l'aide publique au développement (APD) de l'Union européenne (UE)...) et de l'animation de ce réseau (réunions régionales, diffusion des documents de référence, instructions, dialogue de gestion sur la programmation, financement des actions transversales).

L'expertise est garantie par nos relations avec des partenaires d'excellence et tout particulièrement l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions et belles lettres, et l'Académie des technologies.

Enfin, **l'Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation**, le Pr. Catherine Bréchnac, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a pour missions de promouvoir l'excellence scientifique et technologique française, de contribuer à l'animation du réseau des conseillers et attachés scientifiques, et de soutenir l'action des organismes français de recherche et des agences de financement de la recherche. Elle joue un important rôle d'intermédiation auprès des autorités et acteurs concernés en faveur du développement de la coopération scientifique internationale.

1.2. La coopération scientifique joue un rôle moteur dans l'attractivité de la France vis-à-vis des chercheurs étrangers et l'établissement de partenariats d'excellence

Le réseau de coopération français promeut, en lien avec le MESR et les organismes de recherche, l'attractivité de la France auprès des chercheurs étrangers en vue de créer, sur le long terme, des **réseaux d'influence**. Il contribue à identifier les institutions et personnalités d'intérêt

pour la France et à les rapprocher de notre pays. À cet égard, la coopération avec les pays les plus importants en termes de production scientifique et technologique (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et pays émergents) doit être privilégiée, en ciblant les institutions et partenariats de haut niveau, tant en **recherche fondamentale** que dans les aspects d'**innovation**. Ainsi, la mise en place de fonds conjoints de financement avec les plus grandes institutions de recherche américaines (Stanford, Massachusetts Institute of Technology, Berkeley, Université de Chicago) a permis de nouer des liens pérennes avec celles-ci. Par ailleurs, la formation des élites scientifiques du Sud doit être encouragée.

La mise en place d'un **titre de séjour scientifique** rénové en 2008, délivré sur la foi d'une convention d'accueil signée par l'établissement ou l'organisme de recherche de destination, a visé à simplifier l'accueil de chercheurs étrangers en France. Au total, plus de 48 000 chercheurs étrangers sont annuellement employés en France, tandis que environ 25 000 doctorants.

Parallèlement, le MAE favorise la mobilité des chercheurs français à l'étranger, en particulier des jeunes chercheurs, afin de leur permettre de nouer les contacts nécessaires à l'établissement de coopérations internationales structurées portées par leur institution (accords de coopération, création de groupements de recherche internationaux, de laboratoires internationaux associés, d'unités mixtes de recherche internationales), et destinées à être financées sur d'autres instruments. Il cofinance dans ce but de nombreux programmes de recherche sur appel à projets (**programmes bilatéraux Hubert Curien**, programmes régionaux STIC-Asie et BIO-Asie, STIC-Amsud et MATH-Amsud, ENVi-MED, programme Actions en région de coopération universitaire et scientifique – ARCUS). Il favorise également à cette fin les formations complémentaires de chercheurs français (post-docs), dans les universités et les centres de recherche d'excellence à l'étranger.

Ainsi, le réseau des **Instituts français de recherche à l'étranger** copiloté par le MAE et le CNRS accueille régulièrement doctorants et post-doctorants français et leur permet de réaliser des recherches sur le terrain et/ou de s'insérer dans les circuits mondiaux de la recherche. A titre d'exemple, la Maison française d'Oxford (MFO) est la seule institution de recherche non britannique qui bénéficie d'une implantation dans cette université, parmi les plus prestigieuses du monde. Enfin, le réseau de coopération français entretient les relations avec les chercheurs français en poste à l'étranger et contribue ponctuellement aux **politiques d'incitation au retour** des jeunes chercheurs français expatriés.

1.3. La politique de la France vis-à-vis des grandes infrastructures de recherche est aussi une donnée essentielle de l'influence de notre pays à l'étranger

La place donnée, depuis plus de cinquante ans, par la France, au développement des **grands instruments** de recherche en physique et en astronomie, et depuis peu, aux bases de données, aux bibliothèques et aux réseaux partagés de calcul, tant français comme le Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), qu'euro-péens comme le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) ou l'Observatoire austral européen (*European Southern Observatory* - ESO), ou mondiaux comme le programme international de réacteur thermonucléaire expérimental (*International Thermonuclear Experimental Reactor* - ITER) ou de super télescope ALMA (*Atacama Large Millimetre Array*), est un **atout essentiel pour le maintien de la qualité et de la compétitivité de notre recherche et de notre économie**.

En effet, l'accueil d'un grand instrument de recherche sur le territoire français (cf. CERN, ITER) constitue un pôle d'attraction des élites scientifiques internationales et enrichit la coopération universitaire.

La promotion de la présence française dans les grands instruments situés à l'étranger est également déterminante. C'est dans cet esprit que, avec l'appui de nos ambassades sur place, le CEA et le CNRS ont signé des accords formalisant l'implication de la France dans le projet de source européenne de spallation avec la Suède (*European Spallation Source – ESS*) et dans le projet de laser ELI (*Extreme Light Infrastructure*) implanté en Roumanie. Sur la durée totale de construction de l'ESS, les contrats industriels pouvant être remportés s'inscrivent dans une fourchette de 150 à 500 millions d'euros.

Par ailleurs, le MAE contribue au maintien de la présence sur notre sol d'**organisations internationales** à vocation scientifique telles que l'UNESCO, le Bureau international des poids et mesures ou le CERN par un travail de gestion des conventions de siège et de dialogue avec ces organisations. Celles-ci peuvent générer des retombées économiques et financières importantes pour les bassins d'emplois locaux, à l'image du CERN en région Rhône-Alpes et, plus largement, pour les entreprises françaises qui travaillent pour l'organisation.

2. La science comme vecteur d'influence de la politique étrangère de la France

Par son message d'universalité et de partage, la coopération scientifique recèle de toute évidence un potentiel d'image extrêmement positif que les États peuvent entendre mettre à profit, en s'appuyant sur les réseaux tissés par les scientifiques et en les encourageant. Il convient à cet égard de trouver dans les stratégies de coopération scientifique le point d'équilibre où convergent les intérêts de la science et ceux de la diplomatie.

2.1. La recherche peut être un vecteur efficace de dialogue politique et contribuer au développement ou au maintien des relations entre États quand la diplomatie traditionnelle trouve ses limites

La recherche en archéologie peut être, à cet égard, considérée comme précurseur de cette approche. Moins sensible que d'autres secteurs de la recherche, cette discipline, qui témoigne par nature d'un intérêt très apprécié par les pays hôtes pour leur patrimoine et leur histoire et permet la mise en place de véritables projets de valorisation et d'attractivité des territoires, s'avère particulièrement propice à la reprise ou au maintien de la communication dans le cadre de relations bilatérales délicates. Ainsi la permanence des missions archéologiques françaises soutenues par le MAE a permis le maintien, au-delà des vicissitudes politiques, d'un canal de dialogue : en Libye par exemple où les fouilles ont repris progressivement après l'interruption des missions en 2012. L'archéologie reste aujourd'hui un canal de contact avec des pays comme l'Iran ou l'Ouzbékistan quand les autres domaines de coopération deviennent de plus en plus difficiles.

L'archéologie peut jouer également un rôle pionnier dans la reprise de la coopération dans le cas d'États en sortie de crise. La Délégation archéologique française en Afghanistan (DAFA), seule institution archéologique internationale permanente dans ce pays, a noué sous l'égide de l'UNESCO un partenariat pour l'archéologie avec les autorités locales, dans un objectif de développement et de sécurisation.

Plus généralement, les accords de coopération scientifique et technologique constituent des instruments privilégiés pour susciter ou maintenir des échanges entre les sociétés civiles, et partager des savoirs propres à développer une compréhension mutuelle et des intérêts communs propices à l'établissement ou à la relance d'un dialogue politique.

2.2. La recherche est un élément constitutif et déterminant pour les projets d'intégration régionale soutenus au plan politique par la France

Instruite de son expérience de la construction européenne, dans laquelle la science a joué un rôle significatif grâce à la mise en commun progressive de programmes (création du Programme cadre de recherche et développement – PCRD – en 1984), de grandes infrastructures et d'organisations (Agence spatiale européenne) de recherche, la France entend soutenir la

consolidation des organisations régionales et de coalitions informelles transrégionales par le biais des échanges scientifiques.

Il s'agit notamment de **contribuer à la réalisation de l'Espace européen de la recherche (EER)**, en encourageant une présence française plus importante dans les **réseaux européens de recherche et d'innovation**. Cette démarche nécessite de développer un suivi des politiques et des programmes européens en lien avec les acteurs français présents dans les institutions européennes à vocation scientifique. Ainsi le MAE participe, en amont, à la préparation de la position française dans les négociations du futur PCRD, et relaie cette position à Bruxelles via sa Représentation permanente auprès de l'UE.

Par ailleurs, les coopérations bilatérales mises en place par la France, et notamment les Partenariats Hubert Curien (PHC) entretenus avec les autres États membres de l'UE, préparent le terrain à une ouverture à d'autres partenaires européens et étrangers dans le cadre des réponses aux appels d'offre européens. Ceci implique de sensibiliser le réseau de coopération du MAE aux enjeux de l'ingénierie d'influence européenne,

Enfin, le MAE a un rôle particulier à jouer pour développer l'attractivité de l'EER vis-à-vis des meilleurs chercheurs internationaux et promouvoir la coopération avec des pays hors UE, sur la base de l'intérêt mutuel et de la réciprocité (Ex. avec les États-Unis dans une démarche européenne, intergouvernementale, de lutte contre la maladie d'Alzheimer).

L'ancienneté, la diversité et la richesse des collaborations scientifiques développées par la France avec des pays tiers lui confèrent la possibilité d'être pour ceux-ci un point d'entrée vers l'EER. La présence de la France au sein des programmes européens visant à favoriser une meilleure coordination des coopérations scientifiques bilatérales des États membres ou associés avec les pays tiers (programmes ERA-NET, INCO-NET, INCO-LAB, etc.) joue un rôle important dans la constitution de tels réseaux. Le MAE sensibilise les postes diplomatiques à ces programmes et accompagne la participation à ceux-ci d'organismes français.

- **d'appuyer la construction d'un espace euro-méditerranéen de la recherche** qui s'inspire de la volonté de renforcer le processus de Barcelone dans ses dimensions scientifiques avec, notamment, la mise en place sous l'égide du Groupe inter-académique pour le développement d'un portail dédié à la diffusion et au partage de l'information, la réalisation d'une veille régionale sur les projets en vue d'identifier d'éventuelles synergies avec nos programmes de coopération et le soutien à la constitution de réseaux de communautés de chercheurs de la Méditerranée. La France travaille à mettre en place les noyaux durs de coopérations plus larges (cf. projet de 2,4 millions d'euros sur crédits du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) mené entre 2005 et 2010 pour le développement de réseaux en sciences humaines et sociales au Maghreb ; création en 2010 d'un appel à projet régional au sein des PHC au Maghreb ; mobilisation des Instituts français de recherche à l'étranger du pourtour méditerranéen pour un travail en réseau, et en lien avec les Écoles françaises, autour de thématiques euro-méditerranéennes d'intérêt commun ; création du programme inter-établissements « Mistral » coordonné par le CNRS et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et lancement du programme régional ENVI-MED qui associe, de la définition des thématiques prioritaires à la sélection finale, l'ensemble des partenaires méditerranéens).

- **de contribuer à la mise en œuvre des coopérations et de la construction régionales en Afrique, en Asie et en Amérique latine**, et de promouvoir la **coopération Sud/Sud**. Il s'agit de faciliter les liens entre des experts de différents pays, ou de différentes communautés, pour qu'ils puissent découvrir les possibilités d'activités conjointes qui serviraient à poser les jalons de coopérations régionales solides et pérennes. Les programmes de recherche en réseaux dans les sciences et technologies de l'information et de la communication, les sciences du vivant ou dans les mathématiques en Asie, en Amérique du Sud (Programmes de recherche en réseau P2R, STIC-Amsud, MATH-Amsud, BIO-Asie, STIC-Asie...) et au Maghreb, ainsi que les projets financés par le FSP mis en œuvre en Afrique, permettent de renforcer les coopérations régionales au service du développement et de l'excellence scientifique.

Par ailleurs, la France entend se rapprocher des nouveaux bailleurs pour encourager la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique.

2.3. La recherche pour le développement, domaine privilégié de la coopération française

La France considère que la recherche pour le développement est **une partie indissociable de l'aide publique au développement**. En effet, la trajectoire des pays émergents montre que l'appropriation des connaissances et le renforcement des systèmes universitaires et de recherche constitue un facteur clé de développement. Par ailleurs, c'est au Sud que se présentent avec le plus d'acuité les défis globaux auxquels doit faire face notre planète (changement climatique, désertification, maladies émergentes etc.). C'est pourquoi, **dans le cadre de l'effort de solidarité en faveur des pays en développement, le renforcement des capacités scientifiques des pays du Sud**, notamment la formation de jeunes chercheurs, l'autonomisation progressive des équipes locales, leur insertion dans les communautés scientifiques régionale et internationale et les réseaux d'expertise, **est un axe prioritaire**.

Pour ce faire, notre politique ne peut se résumer à l'accueil et à la formation d'une élite en France mais doit permettre la constitution de capacités de recherche endogènes avec la formulation de stratégies de recherche communes. D'ailleurs, les pays du Sud (Chine incluse) représentent désormais 38% de la population des chercheurs dans le monde⁷. Cette évolution se traduit par de nouvelles demandes de la part de nos partenaires du Sud, qui conçoivent de moins en moins une coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur sans un volet recherche et transfert de technologies.

La mise en place, avec le soutien du MAE, de structures de coopération délocalisées, notamment dans le domaine médical (réseau des Instituts Pasteur et de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), Centre international de recherches médicales de Franceville au Gabon, Centre de recherche médicale et sanitaire au Niger, Centre Muraz au Burkina Faso...), où la France dispose grâce à ses coopérations d'une expertise mondialement reconnue dans le domaine des maladies tropicales, vise à permettre l'émergence de jeunes équipes et à assurer la stabilité des scientifiques au sein des équipes confirmées et à constituer les noyaux de centres d'excellence à vocation régionale. En effet, la présence de plates-formes scientifiques dotées de moyens

⁷ La Chine représentait à elle seule 19,7% de la population mondiale de travailleurs de la recherche en 2007.

technologiques modernes, est un facteur déterminant pour lutter contre la délocalisation des équipes de recherche.

La grande variabilité des potentiels scientifiques entre pays d'une même région plaide par ailleurs pour une stratégie privilégiant l'échelle régionale, en favorisant la complémentarité et en appuyant la mise en commun d'infrastructures.

La France dispose, en outre, de deux organismes dédiés à la recherche pour le développement que sont l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre international pour la recherche agronomique et le développement (CIRAD), fortement présents sur le terrain, ainsi que d'équipes de recherche au sein des universités mais dont l'activité est parfois mal connue. La création de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) vise à mieux coordonner l'action des divers organismes impliqués dans la recherche pour le développement et à encourager une mutualisation de leurs moyens au sein de plateformes de recherche régionales. La cotutelle exercée par le MAE sur l'IRD et le CIRAD, et le travail en réseau avec les experts du développement au sein du MAE et l'Agence française de développement (AFD), contribuent à cet effort de cohérence et de coordination.

La coopération française entend enfin contribuer au renforcement et à la structuration des systèmes nationaux de recherche et à l'appropriation par les politiques publiques des pays du Sud des concepts de recherche et d'innovation comme maillons indispensables du développement économique. Elle s'appuie à cette fin sur des instruments tels que les programmes FSP (fonds de solidarité prioritaires) et la mise à disposition d'experts techniques internationaux, placés au sein de plateformes de recherche locales ou auprès des autorités locales, afin de leur fournir une expertise qualifiée propre à éclairer la définition et l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

Le dispositif français a obtenu d'excellents résultats, mais cette action ne prendra tout son sens que si elle dispose de moyens bien supérieurs qui ne peuvent provenir que d'une forte mobilisation internationale devant, à tout le moins, s'exprimer au sein d'une coopération euro-africaine renforcée.

Dans cette optique, la diplomatie française contribue à la prise en compte par l'Europe des intérêts du Sud, que ce soit au sein du Programme cadre pour la recherche et développement (PCRD) ou de programmes issus de l'article 185 comme *European and Developing Countries Clinical Trials Partnership* - EDCTP qui constitue la plus importante action de l'UE en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays d'Afrique. La France s'est ainsi portée volontaire pour assurer la coordination, sous la responsabilité de l'IRD, du 8^e partenariat UE-Afrique dédié à la recherche et à l'innovation, et a joué un rôle moteur dans la mise en place d'un programme ERA-NET à l'appui de cette initiative.

2.4. La recherche peut également, au niveau multilatéral, contribuer à forger des consensus internationaux autour des enjeux globaux

La création du groupement d'experts internationaux sur l'évolution du climat (GIEC) en 1998 à la demande du G7 marque l'irruption de la science dans l'agenda politique des principales

enceintes et événements internationaux. Partant du constat de la nécessité de mutualiser des moyens scientifiques importants sur des problématiques mondiales nouvelles et complexes, la création de groupes internationaux tels que le GIEC sur le climat ou bientôt l'IPBES (*Intergovernmental science / policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) sur la biodiversité, chargés de résumer les débats et de formaliser le consensus scientifique mondial afin d'éclairer les discussions des politiques, crée une relation inédite entre science et diplomatie.

Dans ce contexte nouveau, il est essentiel que l'expertise scientifique française puisse être reflétée dans les travaux de tels groupes, qui influent directement sur l'orientation des négociations. À cet égard, la décision d'installation en 2010 à Montpellier du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) permet de conforter la place de notre pays dans la recherche agricole.

L'intégration, au sein de la DGM, des services qui suivent à la fois la coopération scientifique et la préparation des grandes échéances multilatérales et la négociation diplomatique dans le domaine économique, du développement et de la gestion des biens publics mondiaux, permet au MAE de disposer d'un outil permettant de contribuer à promouvoir la présence de scientifiques français dans ces enceintes et à relayer leurs analyses dans les négociations internationales sur les enjeux globaux (climat, biodiversité, sécurité alimentaire, migrations, développement...).

3. Un outil de coopération, de veille et d'expertise au service du développement, de l'innovation et des enjeux globaux : orientations pour l'avenir

3.1. Contribuer à renforcer l'attractivité de la France, en concertation avec le MESR et les acteurs de la recherche

La première priorité de notre diplomatie scientifique **est de conforter l'image d'excellence de la France sur la scène internationale**. Le MAE y contribue par la promotion des grands organismes de recherche français et par le soutien à des réseaux tels les instituts Pasteur à travers le monde ou aux agences scientifiques, porteuses des grandes priorités scientifiques nationales (ANRS).

Le MAE identifie, notamment par l'intermédiaire de ses postes diplomatiques, les **domaines d'excellence scientifique** ainsi que les **actions innovantes à l'étranger** afin d'encourager les équipes françaises à construire des collaborations d'avenir. Les services scientifiques des ambassades sont également encouragés à entretenir un dialogue institutionnel régulier tant au niveau des tutelles que des opérateurs avec les institutions compétentes de leur pays de résidence sur nos stratégies et priorités de recherche respectives, ainsi que sur des questions transversales telles que la protection de la propriété intellectuelle ou l'innovation.

Cette priorité se décline en 5 objectifs:

- **Renforcer la lisibilité de la recherche française à l'étranger** : la prépondérance des organismes de recherche dans la recherche publique française constitue une spécificité qu'il convient d'expliquer à nos partenaires. Le réseau diffuse auprès des partenaires locaux une information sur ces évolutions et encourage la présence à l'international des universités, ainsi que des alliances thématiques de recherche. Par ailleurs, les organismes de recherche français (CNRS, IRD, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), École française d'Extrême-Orient (EFEO), etc.) disposent de nombreux bureaux de représentation à l'étranger qui ne sont pas mutualisés et donnent une image fragmentée de notre dispositif, malgré le travail de coordination entrepris par nos postes. La mise en place de plateformes communes, voire d'un point d'entrée et d'orientation unifié, pourrait être étudiée. Les actions de communication des services scientifiques des ambassades méritent par ailleurs d'être renforcées et encouragées.
- **Améliorer l'accueil des chercheurs étrangers en France** avec l'ensemble des acteurs concernés : malgré la mise en place du titre de séjour scientifique, on constate encore un manque d'harmonisation des conditions de séjour des chercheurs étrangers en France, s'agissant en particulier des doctorants, cette population pouvant obtenir soit un titre de séjour étudiant soit un titre de séjour scientifique. Le MAE suggère l'engagement d'une réflexion interministérielle sur la simplification et l'articulation des différents dispositifs et une meilleure publicité en amont auprès des chercheurs étrangers comme des acteurs de la

coopération, qui permettrait de résoudre certaines des difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs étrangers lorsqu'ils sollicitent un visa ou un changement de statut.

- **Renforcer l'image scientifique et technologique de la France auprès du grand public, grâce à la diffusion de la culture scientifique et technique** : les moyens dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique se voient considérablement renforcés à la faveur de la dévolution à l'Institut français de cette mission (création de nouveaux instruments : appel à projets, plans d'aide à la publication et à la traduction d'ouvrages français de vulgarisation scientifique, programme d'invitation à l'étranger de grands chercheurs français). Une réflexion commune est engagée sur les moyens d'exporter le savoir-faire français en matière de pédagogie et de muséographie scientifique, le financement des grandes expositions scientifiques et l'inclusion systématique d'un volet scientifique dans la présence française dans les grandes expositions internationales.
- **Renforcer les efforts de notre réseau pour favoriser l'accueil en France de très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et l'insertion de chercheurs français dans ces TGIR à l'étranger.** Cette implication du réseau s'accompagne, à Paris, d'un renforcement du suivi, étroit et prospectif, de leur programmation à travers l'association du MAE au dispositif de gouvernance français aux côtés des Alliances, piloté par le MESR (Comité directeur des TGIR).
- **Contribuer à l'internationalisation des Sciences humaines et sociales (SHS) françaises:** le MAE s'attache avec son partenaire du CNRS à la consolidation d'un réseau d'Unités mixtes des instituts de recherche français à l'étranger (UMIFRE) rationalisé et modernisé, et positionné en fonction du nouveau paysage mondial de la recherche. L'ouverture de ces instituts à d'autres partenaires français de recherche afin de constituer des plateformes uniques rassemblant les compétences de divers organismes, est encouragée (rapprochement avec les écoles françaises à l'étranger, notamment). Les efforts de valorisation des productions scientifiques des UMIFRE se poursuivent (site internet, publications électroniques, participation aux bases de données internationales et au classement des chercheurs, effort de traduction et meilleure diffusion à l'étranger).

3.2. Mobiliser le réseau de coopération scientifique sur les enjeux de la diplomatie scientifique

- **Renforcer l'encadrement stratégique de l'action des postes par :**
 - **La définition de stratégies pays**, dont le MAE sollicite la rédaction par les postes dans les pays prescripteurs de recherche au plan mondial ou européen, notamment l'Allemagne, le Royaume Uni, les États-Unis et plusieurs pays émergents ;
 - **La définition de feuilles de route à l'intention des conseillers et attachés scientifiques**, dont la lettre de mission sera refondue. Des réunions interministérielles d'instructions des conseillers seront créées. Enfin, la pratique des plans d'action à 3 ans et des rapports d'activité semestriels ou annuels pour les Services pour la science et la technologie sera poursuivie.

2/ Renforcer l'articulation de nos coopérations bilatérales avec les programmes européens et contribuer à la construction d'un espace européen de la recherche

- confirmer le rôle d'amorçage des programmes de coopération menés par le MAE et favoriser leur ouverture sur des partenariats européens : une réunion des lauréats de différents PHC européens pourrait être organisée à Paris ou à Bruxelles sous l'égide la Représentation permanente de la France auprès de l'UE, en vue de faire émerger de nouveaux projets éligibles aux programmes cadres de recherche européens ; l'action de mise en réseau des points de contact nationaux (PCN) sera poursuivie par les postes situés dans l'UE.

- renforcer l'information et la formation des postes sur les programmes européens : et les sensibiliser à la coopération européenne locale, afin notamment qu'ils veillent aux enjeux de réciprocité avec les pays tiers bénéficiaires du PCRD ainsi qu'aux enjeux de gouvernance internationale des grands instruments ou infrastructures européens.

3/ Renforcer le soutien de notre réseau diplomatique et scientifique à l'innovation et à la conquête de positions scientifiques et économiques par les acteurs de la recherche et les entreprises français. Ceci passe notamment par :

- le développement et la professionnalisation de l'action de veille et de diffusion des résultats de la veille dans les postes diplomatiques, avec une priorité donnée à l'innovation et à une meilleure articulation entre les acteurs de la veille économique (Missions économiques, entreprises) et la veille scientifique ; un plan de charge annuel minimal sera défini en commun avec les administrations concernées et les utilisateurs ;
- l'association des services scientifiques aux dispositifs mis en place dans les postes pour renforcer la coordination des différents acteurs français en appui à la diplomatie économique ;
- un soutien à l'action des pôles de compétitivité par des programmes dédiés de mise en relation (ex. : le programme COOPOL en Chine).

3.3. Accroître la visibilité de l'action française en faveur de la recherche pour le développement et conforter le rôle de leader de la France dans ce domaine au plan international

Construite sur une présence territoriale héritée de l'expansion coloniale et maintenue dans la démarche française de coopération, l'action de la France en faveur de la recherche pour le développement mérite une actualisation et une réflexion sur l'adaptation de nos actions aux demandes des pays bénéficiaires. Cette réflexion doit intégrer la stratégie de nos partenaires traditionnels (Allemagne) ou émergents (Brésil, Chine), afin qu'une approche concertée permette à la fois de promouvoir l'excellence au sein de la recherche pour le développement, de conforter nos positions scientifiques et politiques et d'optimiser le soutien de la France à la formation des capacités scientifiques des pays du Sud.

La coopération scientifique doit passer d'une logique de transferts de savoirs à une logique de transferts de compétences et soutenir sans imposer, en prenant en compte les projets portés par les partenaires. Par ailleurs, il importe d'agir dans la durée, ce qui suppose une constance dans les différentes formes de soutien qui doivent se relayer dans le cadre d'une coordination entre les dispensateurs de ces aides, et ouvrir cette politique de soutien à un large réseau d'acteurs

scientifiques et de coopération scientifique du Nord et du Sud, en mettant tout particulièrement l'accent sur les coopérations Sud-Sud.

Cependant, il est clair que la majorité des pays en développement, et particulièrement les pays les moins avancés, ne disposeront pas avant longtemps des capacités de recherche suffisantes pour aborder seuls l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés. Au-delà de l'aide au renforcement et à la structuration des capacités de recherche, il faut donc mobiliser les communautés scientifiques des pays développés sur les questions de développement, notamment sous forme de partenariats avec des équipes de recherche du Sud sur de **grands programmes finalisés**.

- La France poursuivra par ailleurs son travail de **mobilisation d'autres acteurs en faveur de la recherche au Sud**, et en particulier avec ses partenaires européens. **De nouvelles voies de financement de la recherche pour le développement doivent être explorées**, tout d'abord sur le plan national pour ensuite mobiliser les fonds de l'Union européenne ou d'autres bailleurs multilatéraux

- Enfin, le MAE s'attachera à asseoir le rôle de coordination de l'AIRD et à favoriser la coopération sur le terrain des acteurs de la recherche pour le développement au sein de plateformes coopératives.

Liste des sigles

- ADIT** : l'Agence pour la diffusion de l'information technologique
- AFD** : Agence française de développement
- AIRD** : Agence inter-établissements de recherche pour le développement
- ALMA** : Interféromètre radiotélescopique dans les domaines millimétrique et submillimétrique
(super télescope *Atacama Large Millimeter Array*)
- ANR** : Agence nationale de la recherche
- ANRS** : Agence nationale de recherche sur le sida
- APD** : Aide publique au développement
- ARCUS** : Programme Actions en région de coopération universitaire et scientifique
- ASE** : Agence spatiale européenne
- BIO-Asie** : Programme régional qui vise à soutenir des collaborations scientifiques de haut niveau entre la France et l'Asie dans le domaine des substances naturelles , de l'étude de la biodiversité à la valorisation par des utilisations durables des substances naturelles en santé, pharmacie, nutrition, agronomie, cosmétique ou énergies renouvelables
- BIPM** : Bureau international des poids et mesures
- BRICS** : Brésil–Russie–Inde–Chine–Afrique du Sud
- CEA** : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CIVETS** : Colombie–Indonésie–Vietnam–Égypte–Turquie
- CERN** : Centre européen de recherche nucléaire
- CIRAD** : Centre international pour la recherche agronomique et le développement
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- COOPOL** : Programme de coopération sur des projets de R&D développés par l'ambassade de France en Chine.
- DAFA** : Délégation archéologique française en Afghanistan
- DFG** : *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Agence allemande de financement de la recherche)
- DGM** : Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères
- EDCTP** (*European and Developing Countries Clinical Trials Partnership*) : Programme européen qui vise à accélérer le développement de médicaments nouveaux ou améliorés, les vaccins, les microbicides et diagnostics contre le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme.
- EER** : Espace européen de la recherche
- EFEO** : École française d'Extrême-Orient
- ELI** : Projet de superlaser (*Extreme Light Infrastructure*) implanté en Roumanie.
- ENVI-MED** : Programme régional qui a pour objectif de soutenir l'internationalisation de la recherche en Méditerranée, de renforcer sur la base du bénéfice mutuel les collaborations de haut niveau avec les pays méditerranéens et de contribuer à l'intégration régionale des pays les moins avancés de la zone dans le domaine de l'étude du fonctionnement du bassin méditerranéen dans tous ses aspects et à travers la promotion d'une recherche d'excellence et d'un soutien aux communautés

scientifiques euro-méditerranéennes. Il concerne les pays du pourtour méditerranéen sur la base d'un partenariat avec la France.

ERA-NET : Programme européen dont l'objectif est d'intensifier la coopération et la coordination des activités de recherche menées au niveau national ou régional dans les États membres et les États associés.

ESO : Observatoire austral européen (*European Southern Observatory*)

ESS : Source européenne de spallation (*European Spallation Source*)

FSP : Fonds de solidarité prioritaire

G7 : Groupe financier international composé des ministres des Finances de sept pays industrialisés : les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Canada et le Japon.

GANIL : Grand accélérateur national d'ions lourds

GCRAI : Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

GIEC : Groupement d'experts internationaux sur l'évolution du climat

IFRE : Institut de recherche français à l'étranger

INCO-NET : Plateformes de dialogue bi-régional en science et technologie entre l'UE et une région du monde afin de définir les priorités communes de recherche dans chacune des thématiques du PCRD.

INCO-LAB : Projet qui a pour objectif l'ouverture des instituts de recherche européens situés dans certains pays tiers à d'autres partenaires européens, et à terme leur européenisation.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IPBES (*Intergovernmental science / policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) : Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : Fondation pour la recherche sur la biodiversité

IRD : Institut de recherche pour le développement

ITER : Programme international de réacteur thermonucléaire expérimental (*International Thermonuclear Experimental Reactor*)

MAE : Ministère des Affaires étrangères

MATH-Amsud : Programme régional de la coopération française et de ses homologues argentin, brésilien, chilien, paraguayen, péruvien et uruguayen. Il est destiné à promouvoir et à renforcer la collaboration et la création de réseaux de R&D dans le domaine des mathématiques, par le biais de la réalisation de projets de recherche conjoints.

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MFO : Maison française d'Oxford

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

P2R : Programme de recherche en réseau associant la France et un pays partenaire pour permettre à des chercheurs de plusieurs laboratoires de travailler ensemble sur une thématique scientifique commune

PCN : Points de contact nationaux

PHC : Partenariats Hubert Curien

PCRD : Programme cadre européen de recherche et développement

R&D : Recherche et développement

STIC : sciences et technologies de l'information et de la communication

STIC-Amsud : Programme régional de la coopération française et des représentants d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou et d'Uruguay dont l'objectif est de

généraliser et renforcer les capacités régionales d'Amérique du Sud et la coopération avec la France pour la mise en œuvre de réseaux de recherche-développement dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

STIC-Asie : Programme régional de la coopération française lancée vers l'Asie afin de susciter et renforcer les collaborations de haut niveau et les mises en réseau en matière de recherche et développement dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

TGIR : Très grandes infrastructures de recherche

UE : Union européenne

UMIFRE : Unités mixtes (MAE et CNRS) des instituts de recherche français à l'étranger

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

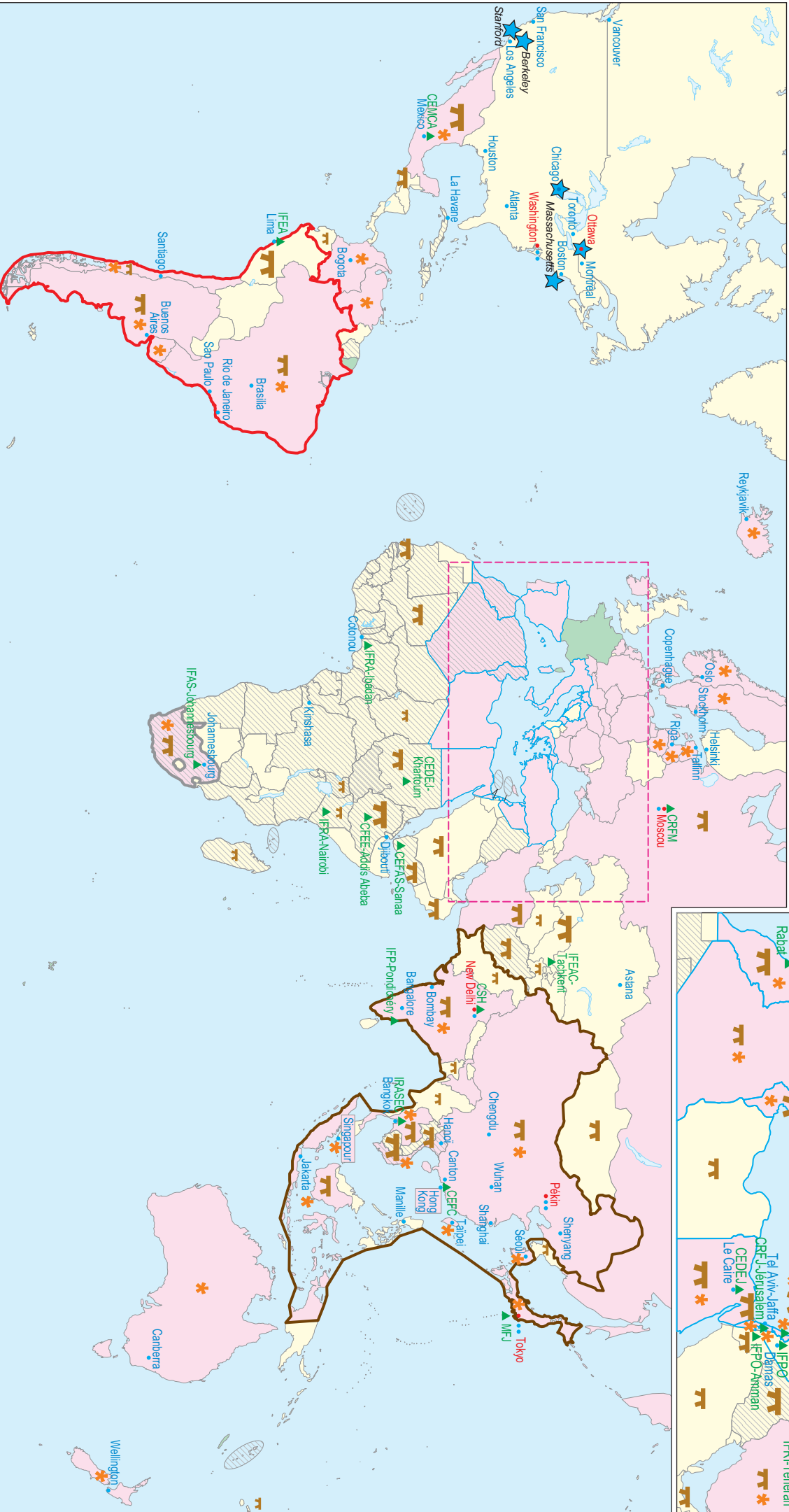
LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE : LE RÉSEAU, LES INSTRUMENTS

- Conseillers de coopération scientifique et technologique
- Attachés pour la science et la technologie
- ▲ Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE)

Les missions archéologiques :

- TT 1 chantier de fouilles par Etat
- TT 2 ou 3 chantiers de fouilles par Etat
- TT 4 chantiers de fouilles ou plus par Etat

- * États partenaires des programmes bilatéraux : PHC, PZR, COFECUR, ECOS, CEFIPRA
- ◻ États partenaires du programme Hubert-Curien (PHC)
- ZSP (zone de solidarité prioritaire)
- ◻ États partenaires des programmes MATH et STIC AmSud
- ◻ États partenaires du programme ENVI-MED
- ◻ États partenaires des programmes BIO et STIC Asie
- ◻ État partenaire du programme Recherches Afrique du Sud
- ◻ Institutions concernées par les fonds franco-américains pour la recherche



La reconnaissance récente, par de nombreux pays, de l'importance de la science dans l'action diplomatique nous invite à réaffirmer l'exemplarité de notre approche à cet égard.

En effet, bien que la France ait toujours fait de la coopération scientifique et de recherche un élément clé de sa politique étrangère, l'émergence du concept de « diplomatie scientifique » nous invite à nous positionner plus précisément en formalisant nos objectifs stratégiques et les moyens de notre action.

Nous devons examiner les moyens d'accroître la contribution de la recherche française dans l'espace scientifique mondial, déployer une politique d'innovation en soutien aux stratégies internationales de nos entreprises, renforcer la mobilisation des acteurs de la science pour la recherche en faveur du développement et nous doter des moyens les plus performants pour relever les défis liés aux biens publics mondiaux.

En étroite coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Affaires étrangères (MAE) assure, en interministériel, la cohérence de cette action et mobilise son réseau diplomatique au service de l'attractivité de la France.

